

# **BUDGET PRIMITIF 2006**

## **Contexte des finances locales en 2006**

### Contexte national

#### **Projet de Loi de Finances 2006**

**Dans un cadre rénové (LOLF) : 64.6 Milliards consacrés aux collectivités locales**

Quatre mesures principales :

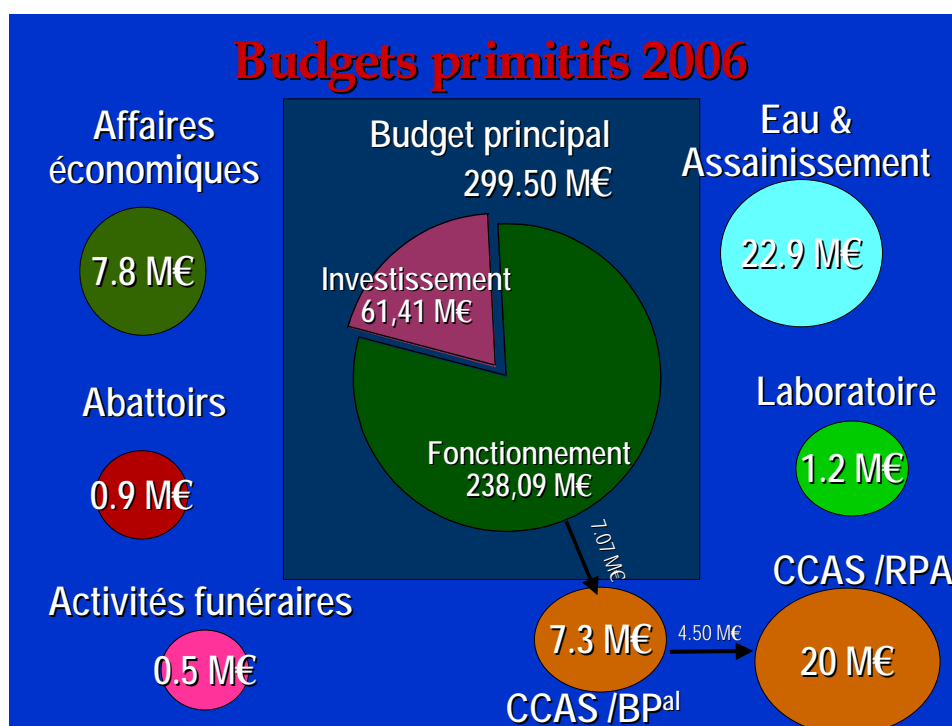
- Le contrat de croissance et de solidarité est reconduit pour 2006. L'enveloppe rassemblant les principales dotations reste indexée :
  - sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac (1.8%).
  - sur une fraction (33%) du taux d'évolution du PIB en 2005 (1.75%).L'indexation de référence retenue est donc de 2.377 %
- La réforme de la Taxe Professionnelle afin d'alléger la charge fiscale des entreprises : plafond de la cotisation TP à 3.5 % de la valeur ajoutée de toutes les entreprises.
- Une conférence annuelle des Finances publiques afin de dégager une norme d'évolution des dépenses publiques.
- Une révision de l'instruction budgétaire M14 qui comporte deux objectifs : simplification des procédures budgétaires et homogénéisation des instructions comptables à l'ensemble des collectivités :
  - les produits de cessions (3.861 M€) et les subventions d'équipement versées (1.15 M€) sont désormais budgétisés en section d'investissement
  - les écritures d'ordre relatives aux cessions ne sont plus inscrites au budget primitif (mais réalisées au compte administratif). Les écritures d'ordre diminuent de 21.609 M€

Lors de sa séance du 14 novembre 2005, le Conseil Municipal a examiné les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2006.

Le Budget Primitif qui vous est présenté ci après respecte les engagements inscrits dans le Plan de mandat proposé aux Stéphanois

Il est composé de deux types de budgets :

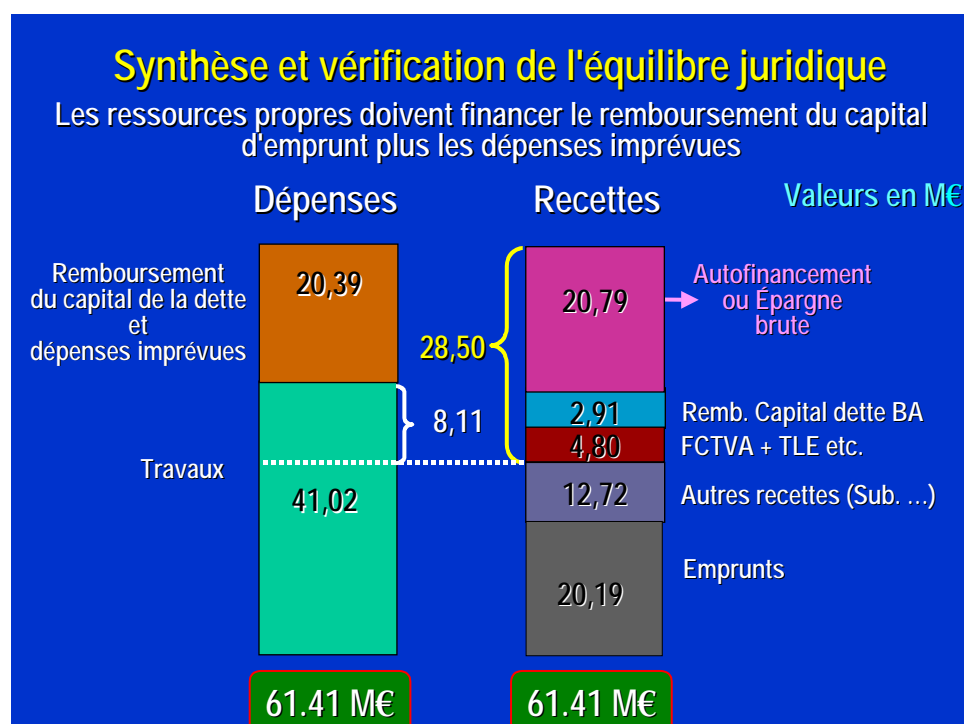
- I. le budget principal
- II. les sept budgets annexes



## I - LE BUDGET PRINCIPAL

Nous étudierons successivement les grands équilibres (I-1), la section de fonctionnement (I-2) et la section d'investissement (I-3). Un chapitre (I-4) sera consacré spécifiquement à la réponse apportée à la prévention des violences urbaines.

### I - 1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et d'ordre) :



Les volumes en 2006 sont en diminution par rapport au Budget Primitif 2005 (respectivement 383,904 M€ pour 408,889 M€). Cette diminution des volumes s'explique par une modification de l'Instruction Budgétaire M14 applicable au 1er janvier 2006.

Ainsi, il convient de noter les points essentiels issus de cette nouvelle réglementation :

- les écritures d'ordre relatives aux cessions ne sont plus budgétisées ; par conséquent, le montant des mouvements d'ordre diminue fortement par rapport à 2005 (49,442 M€ en 2005 et 27,833 M€ en 2006).
- les produits des cessions d'immobilisation, prévus avant en section de fonctionnement, sont inscrits dorénavant en section d'investissement, ce qui a pour conséquence d'augmenter les recettes réelles d'investissement de 3,861 M€ au détriment des recettes réelles de fonctionnement.
- les subventions d'équipements versées, auparavant prévues en section de fonctionnement, sont inscrites en section d'investissement pour un montant de 1,150 M€
- Enfin, la procédure de budgétisation des provisions est modifiée, une délibération spécifique vous est présentée lors de cette même séance du Conseil Municipal.

Les grands équilibres se présentent ainsi :

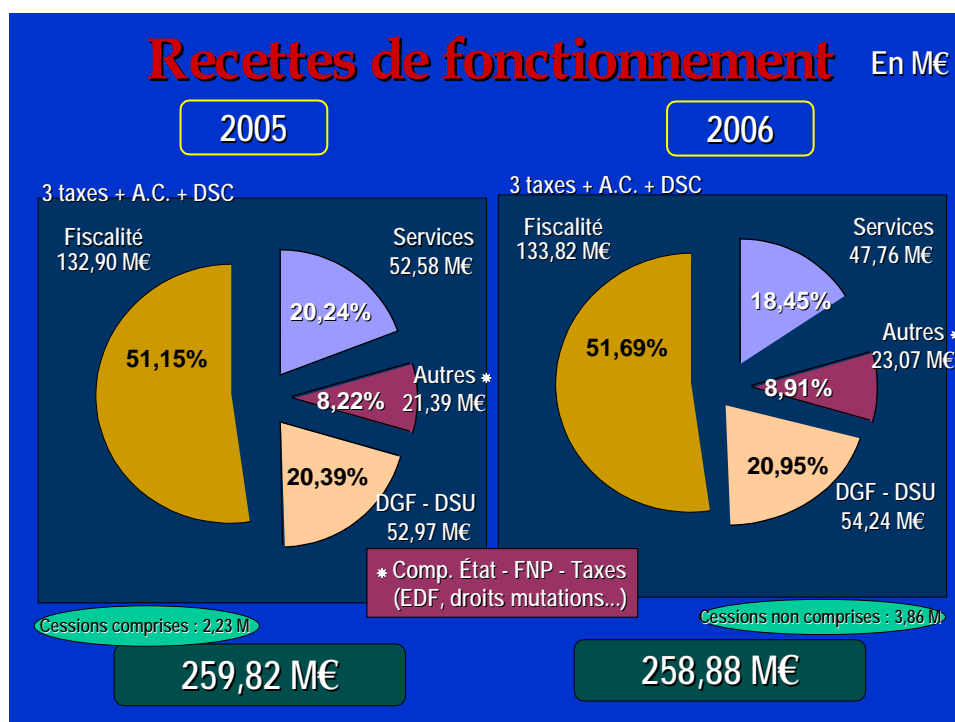
En Millions d'Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels hors réaménagement de dette et crédits revolving	238,091	258,884	61,413	40,620	299,504	299,504
Réaménagement de dette			15,000	15,000	15,000	15,000
Crédit revolving			41,567	41,567	41,567	41,567
Total Mouvements réels	238,091	258,884	117,980	97,187	356,071	356,071
Mouvements d'ordre	24,313	3,520	3,520	24,313	27,833	27,833
<b>TOTAL.....</b>	<b>262,404</b>	<b>262,404</b>	<b>121,500</b>	<b>121,500</b>	<b>383,904</b>	<b>383,904</b>

Ces montants sont détaillés ci-après.

## I - 2. La section de fonctionnement (mouvements réels)

Nous étudierons successivement les recettes (I - 2.1), les dépenses (I - 2.2) et l'autofinancement brut (I - 2.3).

### *I - 2.1 Les recettes de fonctionnement :*



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 258,884 M€

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>			
En Millions d'Euros	Budget Primitif 2005	Budget Primitif 2006	%
Recettes des services	52,579	47,758	- 9,17
Produit fiscal	75,548	77,106	+2,06
Attribution de compensation	47,947	47,750	- 0,41
Dotation Solidarité Communautaire	9,409	8,961	- 4,76
D.G.F. Part forfaitaire	49,096	49,700	+ 1,23
D.S.U.	3,890	4,541	+ 16,73
Autres recettes : dotations de l'Etat, compensations	21,350	23,068	+8,05
<b>TOTAL.....</b>	<b>259,819</b>	<b>258,884</b>	<b>- 0,36</b>

### Le poste recettes des services :

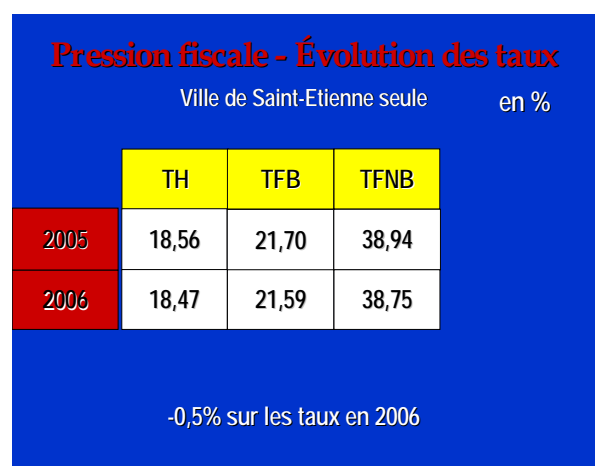
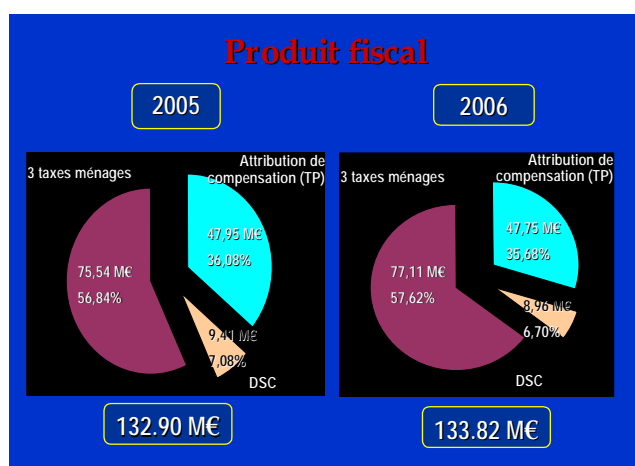
Les recettes passent de 52,579 M€ au BP 2005 à 47,758 M€ en 2006.

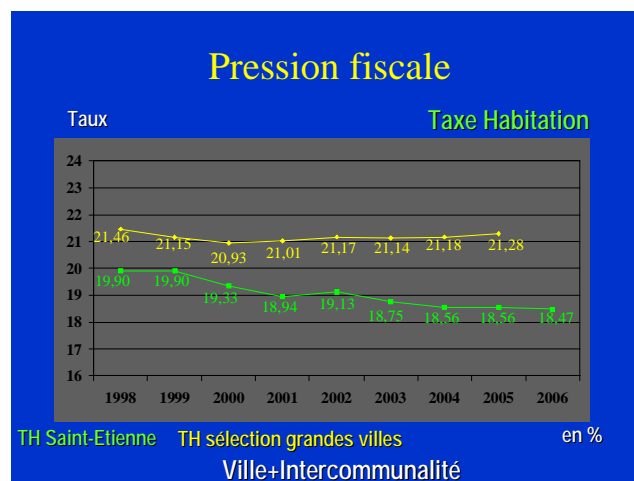
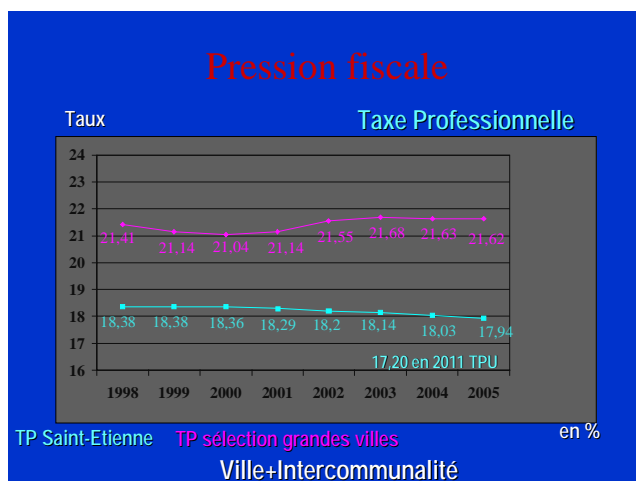
Cette diminution a deux origines :

- le passage de la section de fonctionnement à la section d'investissement des recettes de cessions. Ainsi, 3,861 M€ en 2006 seront inscrits en recette d'investissement.
- la recette exceptionnelle en 2005 de la SAIEM (2,982 M€).

### Le produit fiscal :

Le plan de mandat proposé aux Stéphanois prévoyait une baisse de 5 % sur les taux des impôts ménages, il convient de rappeler ici que la pression fiscale a déjà connu depuis le budget 2001 une baisse de 4 %. Le budget 2006 propose une baisse des taux de 0,5 % afin de respecter les engagements du plan de mandat.





Les taux 2006 se présentent de la façon suivante :

En %	2005			2006		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
Ville de St-Etienne	18,56	21,70	38,94	18,47	21,59	38,75
Evolution	0 %	0 %	0 %	-0,5%	-0,5%	-0,5%

L'évolution du produit fiscal de + 2,06 % par rapport au montant voté au BP 2005 s'explique notamment par l'actualisation des bases votée par la Loi de Finances, prévue à hauteur de 1,8 %, et l'évolution physique moyenne des valeurs locatives.

**L'Attribution de Compensation** représente le reversement par St-Etienne Métropole du produit de Taxe Professionnelle perçu sur la Commune en 1999 moins le coût net des charges transférées.

Le montant inscrit au BP 2005 prenait en compte les montants définitifs des transferts de compétences à la communauté d'agglomération, il varie peu en 2006 du fait du périmètre des compétences aujourd'hui stabilisé et d'un financement étalé sur 10 ans des annuités d'emprunts transférés à St-Etienne Métropole.

**La Dotation de Solidarité Communautaire** versée par St-Etienne Métropole est destinée à compenser les pertes financières des collectivités locales, notamment, la perte du dynamisme des bases de Taxe Professionnelle.

La prévision du BP 2005 de 9,409 M€ a été réalisée sur l'exercice 2005 à hauteur de 8,960 M€ le montant attendu pour 2006 est stable à 8,960 M€

**La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) part forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).**

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, et depuis quatre ans, la Loi de Finances 2006 proroge les modalités d'indexation du contrat de croissance et de solidarité appliquées en 2001 fixant l'évolution maximale des dotations versées par l'Etat (DGF, DGD, Dotations d'équipements aux Régions, aux Départements...).

L'article 23 du Projet de Loi de Finances 2006 prévoit une évolution basée sur l'inflation hors tabac prévisionnelle de 2006 (+ 1,80 %) et sur 33 % du PIB n-1 en volume (+ 1,75 %), soit + 2,3775 %.

#### La Dotation Globale de Fonctionnement - part forfaitaire :

L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 2,67 % pour l'année 2006.

La DGF est composée notamment de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation (pour les Communes : DSU, DSR...).

La dotation forfaitaire est la principale composante de l'enveloppe DGF. Elle comprend 4 éléments :

- une dotation de base calculée en fonction du nombre d'habitants,
- une dotation proportionnelle à la superficie,
- un besoin de garantie permettant à toutes les communes de percevoir au moins le montant perçu avant la réforme,
- une dotation correspondant à la compensation de la suppression des bases salariales, de Taxe Professionnelle et à la compensation des baisses de DCTP.

La dotation forfaitaire des communes devrait augmenter de 1,54 % sur le plan national ; chacun des éléments de la dotation forfaitaire évolue de manière différenciée. Aussi, cette dotation pour chaque Commune évoluera en 2006 distinctement en fonction du poids proportionnel de chacun des 4 éléments ci-dessus mentionnés.

Le montant du BP 2006 inscrit à hauteur de 49,700 M€ correspond au produit encaissé sur l'exercice 2005 (49,086 M€) augmenté de 1,25 %.

#### La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :

L'article 59 du Projet de Loi de Programmation pour la cohésion sociale (dite Loi Borloo) met en exergue que la Dotation de Solidarité Urbaine, dans sa configuration actuelle, ne favorise pas suffisamment les communes les plus en difficulté alors que l'objet même de cette dotation est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées.

En 2006, le montant prévu au BP croît de 16,73 % par rapport au BP 2005. Cette évolution s'explique de la manière suivante :

- la prévision du BP 2005 reprenait le montant prévu au BP 2004, soit 3,89 M€
- en raison de l'application des critères légaux entraînant un meilleur rang d'éligibilité à la DSU, la Ville de St-Etienne a perçu 4,118 M€ en 2004, soit 5,8 % d'augmentation
- depuis 2005, la Loi Borloo prévoit une augmentation minimale (ou garantie) de 5 % chaque année, soit 4,324 M€ en 2005 et 4,54 M€ en 2006. L'évolution de 16,73 % retrace donc une évolution triannuelle 2004-2006.

Enfin, et en l'absence de modifications dans les années à venir, la DSU devrait connaître une très forte augmentation pour atteindre, en 2009, un montant de 7,5 M€

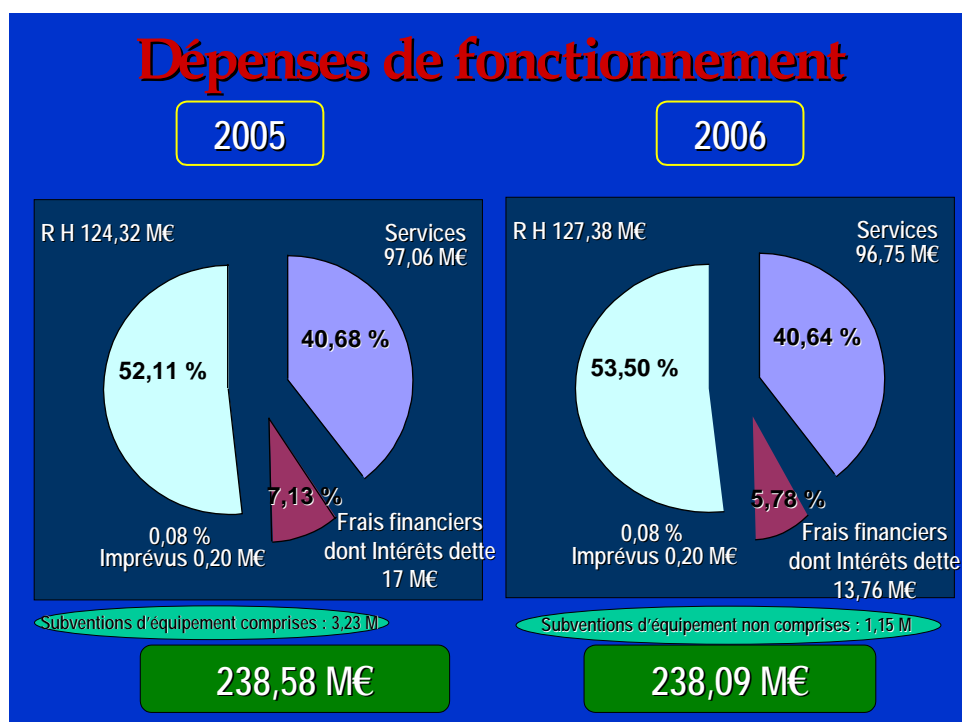
### Les autres recettes :

Le poste des autres recettes comporte notamment l'ensemble des compensations de l'Etat pour les impôts locaux, les impôts indirects ainsi que le remboursement de la dette des budgets annexes, de St-Etienne Métropole et autres.

Déterminé à hauteur de 23,077 M€, ce poste intègre la baisse de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), variable d'ajustement des différentes composantes de l'enveloppe normée du contrat de croissance et de solidarité. En effet, le Projet de Loi de Finances annonce un fléchissement substantiel de plus de 11 %. Pour la Ville de St-Etienne, cette baisse entraînera une perte de produit prévue au BP 2006 de plus de 0,77 M€

Ce poste comprend également 4,8 M€ de gains de swap.

### *I - 2.2 Les dépenses de fonctionnement :*



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 238,091 M€ et se répartissent de la façon suivante :

En Millions d'Euros	2005	2006	%
RESSOURCES HUMAINES	124,320	127,385	2,46
FRAIS FINANCIERS (dont les intérêts)	17,002	13,760	- 19,00
DEPENSES DES SERVICES	97,063	96,746	- 0,32
- dont Reversement au Budget Eau	0,443	0,360	- 18,74
- dont Subventions équilibre Abattoirs	0,000	0,000	0,00
- dont Subventions CCAS et RPA	7,524	7,532	0,11
DEPENSES POUR IMPREVUS	0,200	0,200	0,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>238,585</b>	<b>238,091</b>	<b>- 0,21</b>



**Le budget des Ressources Humaines** s'élèvera, en 2006, à 127,385 M€ contre 124,320 M€ en 2005 ; cette évolution limitée à 2,46 % est à périmètre constant entre les deux exercices. Cette augmentation s'explique notamment par le Glissement Vieillesse Technicité, comprenant une augmentation du point, les projections des prises d'échelons, les promotions (CAP) ainsi qu'une estimation de la revalorisation des échelles.

**Les frais financiers** s'élèveront à 13,760 M€ en nette diminution (- 19 %) par rapport à 2005 (17,002 M€). C'est en effet la part des intérêts de la dette qui diminue sensiblement passant de 15,870 M€ à 12,640 M€ ; la baisse soutenue des taux d'intérêts et les renégociations de dette expliquant cette forte diminution.

**Les dépenses des services** sont en diminution de 0,207 %. Comme indiqué dans l'introduction, les subventions d'équipement et fonds de concours sont désormais inscrits en section d'investissement. Ainsi, si l'on retrace le BP 2005 (- 3,231 M€) ces dépenses connaissent, en réalité, une très faible augmentation de 1,16 % (BP 2005 retraité : 235,354 M€ et BP 2006 : 238,091 M€).

Pour autant, les services à la population seront privilégiés en 2006 avec la mise en oeuvre de projets et programmes innovants. 2006 sera l'année de l'organisation de la 5<sup>ème</sup> Biennale du Design, mais également celle de l'inauguration de la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway, à l'occasion de laquelle de nombreuses animations seront proposées, pilotées par la Direction Animation, Jeunesse et Vie Associative. L'animation commerciale sera renforcée à l'occasion des fêtes de fin d'année et l'offre de loisirs en direction des enfants sera développée pendant les périodes de vacances scolaires.

Au niveau de la Petite Enfance, une augmentation de la capacité d'accueil est prévue avec la création de 2 places supplémentaires sur une structure associative dans le cadre du Contrat Enfance.

La Ville prendra également en charge le pilotage des Equipes de Réussite Educative, mises en place dans le cadre du Projet Social de Territoire sur le quartier de Tarentaize Beaubrun Séverine, en coordination avec l'Education Nationale, la CAF, la DDASS dans une perspective de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.

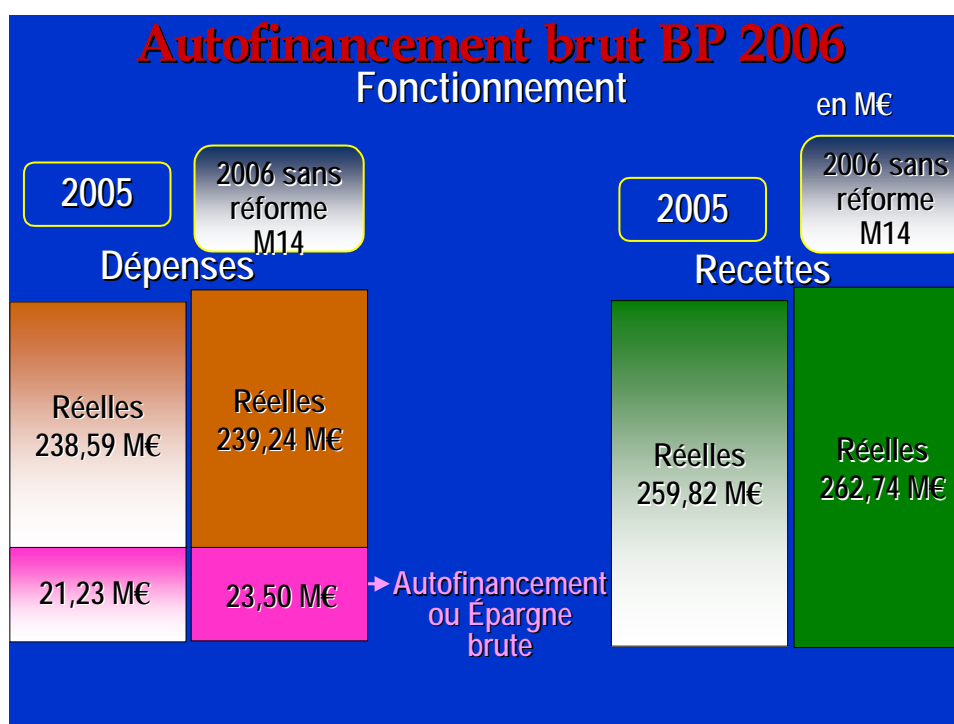
Sur le plan des Sports, l'Ecole Municipale des Sports verra sa capacité d'accueil doubler. Enfin, la Ville initie une démarche "qualité totale" sur l'espace public avec la coordination de l'ensemble des directions intervenant sur le domaine public et la réorganisation du Service Nettoyement au sein de la Direction Cadre de Vie .

Le tableau ci-dessous récapitule les inscriptions par direction en dépenses et en recettes.

**Budget Primitif 2006 - Budget principal - Section de fonctionnement (en millions d'Euros, mouvements réels) :**

Fonctionnement	2005		2006	
	BP Dépenses	BP Recettes	BP Dépenses	BP Recettes
Animation, Jeunesse et Vie Associative	6,412	1,453	5,854	0,665
Assemblée	1,705	0,004	1,391	0,004
Cabinet du Maire	1,050	0,004	0,945	0,004
Communication	1,396	0,059	1,643	0,067
Marchés Publics	0,193	0,004	0,196	0,004
Petite Enfance	1,461	3,695	1,513	3,824
Affaires Culturelles	13,231	6,153	13,951	6,925
Direction Générale	0,359	0,027	0,537	0,025
Action Economique	0,632	1,280	0,757	1,570
Education	6,997	0,820	6,836	0,777
Cadre de Vie	2,666	0,845	3,135	0,568
Finances	17,772	207,579	14,797	211,125
Systèmes d'Information	0,968	0,036	0,894	0,103
Juridique	1,520	0,006	1,572	0,006
Voirie et Infrastructures	9,102	5,545	9,017	5,516
Action Sociale et Personnes Agées	7,803	0,189	7,807	0,222
Bâtiments	10,753	2,728	10,773	1,816
Police municipale	1,155	0,028	1,298	0,046
Politique de la Ville	0,272	0,010	0,293	0,010
Accueil de la Population	0,435	0,867	0,879	0,872
Proximité et Démocratie Locale	0,157	0,004	0,120	0,000
Ressources Humaines	124,320	17,972	127,385	17,716
Santé publique	0,138	1,412	0,190	1,449
Sécurité Civile	12,869	0,769	12,867	0,002
Solidarité	1,752	0,365	1,566	0,157
Sport	7,458	3,953	7,667	4,321
Logistique	1,212	0,161	1,733	0,336
Aménagement Urbain	1,226	1,103	1,383	0,392
Urbanisme Prospectif et Réglementaire	3,569	3,259	1,098	0,362
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>238,585</b>	<b>259,819</b>	<b>238,091</b>	<b>258,884</b>

### I - 2.3 L'autofinancement brut :



En Millions d'Euros	Budget Primitif 2005	Budget Primitif 2006	%
Recettes réelles de fonctionnement	259,819	258,884	- 0,36
Dépenses réelles de fonctionnement	238,585	238,091	- 0,21
Autofinancement brut	21,234	20,793	- 2,07

L'autofinancement est, sans retraitement des changements de législation, sensiblement égal à celui du BP 2005 (- 2,07 %).

Mais la diminution de l'autofinancement est bien entendu faussée par les changements d'imputation entre les sections (cessions, subventions d'équipement, ...).

Après retraitement, il faut lire :

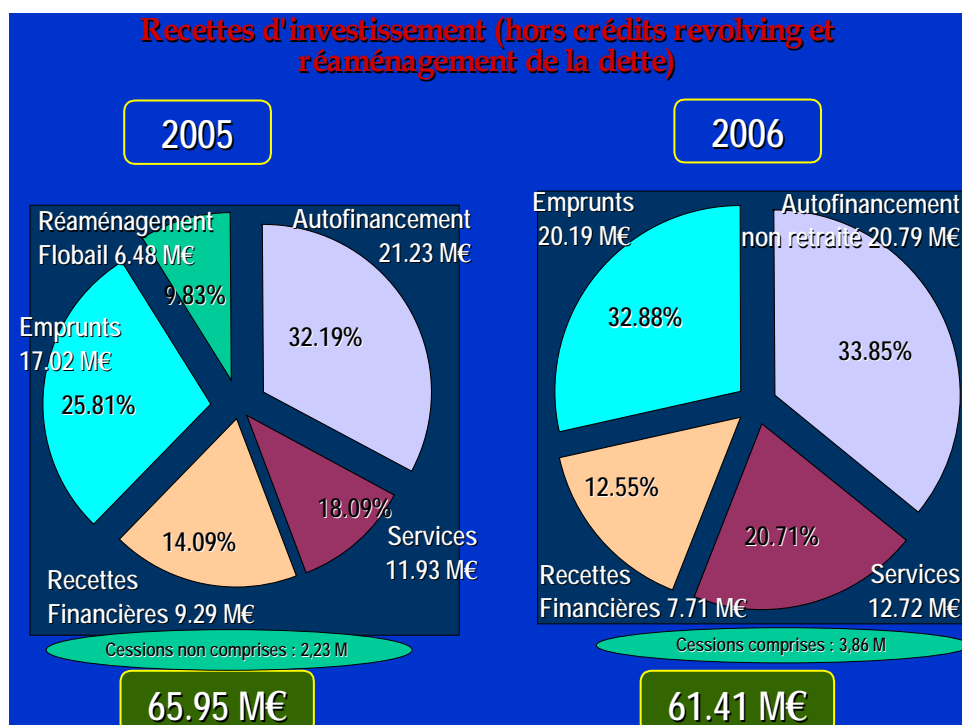
En Millions d'Euros	Budget Primitif 2005	Budget Primitif 2006 retraité	%
Recettes réelles de fonctionnement	259,819	262,745	+ 1,13
Dépenses réelles de fonctionnement	238,585	239,241	+ 0,27
Autofinancement brut	21,234	23,504	+ 10,69

L'autofinancement au BP 2006 est ainsi en augmentation de plus de 10 % par rapport au BP 2005.

### I - 3. La section d'investissement (mouvements réels)

Nous étudierons successivement les recettes (I-3.1), les dépenses (I-3.2) et l'endettement (I-3.3).

#### ***I - 3.1 Les recettes :***



Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à :

- 40,620 M€ hors réaménagement de dette et crédits revolving
- 97,187 M€ avec réaménagement de dette et crédits revolving.

En 2006, les recettes ne comprennent pas le réaménagement de Flobail (Centre de Congrès).

Elles se répartissent de la façon suivante :

En Millions d'Euros	Budget Primitif 2005	Budget Primitif 2006	%
Recettes des services	11,920	12,720	+ 6,71
Recettes financières dont :	9,291	7,710	- 17,01
- FCTVA	4,500	4,300	- 4,44
- Remboursements dette budgets annexes	4,037	2,910	- 27,91
- Autres créances	0,611	0,500	- 18,16
- Autres recettes (TVA Flobail)	0,145	0,000	- 100,00
Emprunts hors réaménagement de dette et crédits revolving	17,020	20,190	+ 18,62
Réaménagement de Flobail (Centre de Congrès)	6,480	0,000	- 100,00
TOTAL RECETTES hors réaménagement de dette et crédits revolving, avec réaménagement de Flobail (Centre de Congrès)	44,711	40,620	- 9,15
Réaménagement de dette	15,000	15,000	0,00
Crédits revolving	39,917	41,567	+ 4,133
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>99,628</b>	<b>97,187</b>	<b>- 2,45</b>

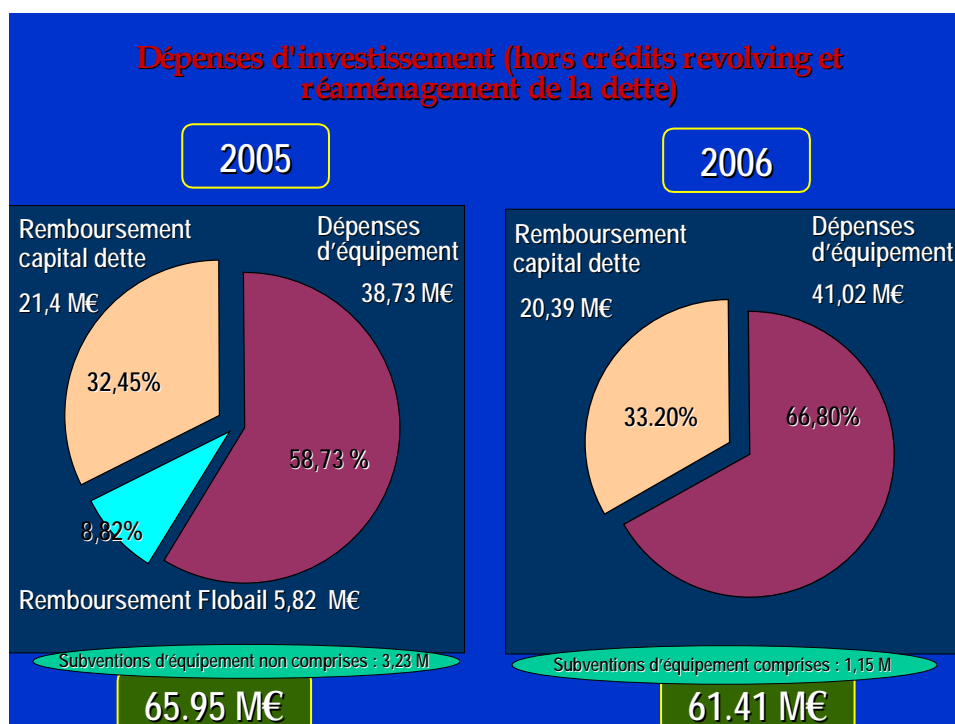
Le poste recettes des services est en augmentation de 6,71 % (dont les recettes de cessions pour un montant de 3,861 M€). Il se compose, pour l'essentiel, des subventions des autres collectivités partenaires telles que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et St-Etienne Métropole, qui sont adossées aux projets d'investissements qui sont évoqués dans les dépenses d'investissement.

Le détail par service et par thème/opération figure en annexe du document budgétaire.

Le poste recettes financières est en diminution de 17,01 %. Ceci s'explique par l'extinction progressive des dettes des budgets annexes remboursées au budget principal et par la baisse du FCTVA de 0,200 M€ qui correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA sur les travaux réalisés en 2004.

Le montant des emprunts pour financer les investissements en 2006 a été évalué à 20,190 M€, la dette est explicitée au paragraphe I-3.3.

**I - 3.2 Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à :**



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à : 61,413 M€ hors réaménagement de dette et crédits revolving

117,980 M€ avec réaménagement de dette et crédits revolving.

Elles se répartissent de la façon suivante :

En Millions d'Euros	Budget Primitif 2005	Budget Primitif 2006	%
Dépenses d'investissement des services dont :	38,728	41,021	+ 5,92
<i>prévisions pour imprévus</i>	0,200	0,243	+ 21,50
Remboursement d'emprunts hors dette à moins de 2 ans et hors réaménagement de dette et crédits revolving	21,394	20,392	- 4,68
Remboursement Flobail (Centre de Congrès)	5,823		
<b>TOTAL hors réaménagement de dette et crédits revolving, avec remboursement Flobail (Centre de Congrès)</b>	<b>65,945</b>	<b>61,413</b>	<b>- 6,87</b>
Réaménagement de dette	15,000	15,000	0,00
Crédits revolving	39,917	41,567	+ 4,13
<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>120,862</b>	<b>117,980</b>	<b>- 2,38</b>

Les dépenses réelles d'équipement des services sont encore cette année en augmentation, elles s'élevaient au BP 2004 à 37,981 M€ en 2005 à 38,728 M€ pour atteindre, en 2006, 41,021 M€ soit 223 € par habitant. Ce montant comprend également les subventions d'équipement et fonds de concours inscrits pour un montant de 1,150 M€

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

**14 M€ sont consacrés à l'aménagement urbain**, les principaux postes sont les suivants :

- le poste déplacement, notamment pour la seconde ligne de tramway : 4,130 M€
- la politique foncière, avec des phases importantes de démolition : 1,125 M€
- les opérations d'urbanisme telles que le site Giat, la reconversion du quartier Châteaueux ou des travaux sur des places (W. Rousseau, Plaine des Parcs) et l'éclairage des rues : 1,748 M€
- les quartiers sensibles (ANRU/GPV : 4,565 M€)
- les quartiers traditionnels avec des actions à terminer sur Doron, Champagne, Villeboeuf, A. Paré : 0,750 M€
- le Centre Ville : les travaux d'aménagement de la place Chavanelle et de diverses places : 1,680 M€

Déplacements : 4,130 M€

Seconde ligne  
de tramway



Opérations d'urbanisme : 1,748 M€



GIAT



Les quartiers sensibles : 4,565 M€



Montreynaud 2,435 M

Les quartiers sensibles : 4,565 M€



Sud Est 0,839 M

Crêt de Roc 0,437 M



Travaux d'aménagement Centre Ville:  
1,680 M€



Place Chavanelle

**Le budget voirie et infrastructures** est inscrit pour un montant de 6,796 M€ dont les principales dépenses sont les suivantes : le poste voirie dispose d'un budget de 3,394 M€ pour la réfection des chaussées, le poste circulation (0,675 M€), éclairage public (1,094 M€) et forêts et eaux pluviales (1,536 M€).

Réfection des chaussées : 3,394 M€





**Les dépenses d'investissement de cadre de vie** sont inscrites en 2006 à hauteur de 1,417 M€

- le poste bâtiments communaux (0,320 M€) comprend la suite des travaux de construction et de réhabilitation des dépôts de jardiniers pour un montant de 0,270 M€ et la modernisation des serres municipales pour 0,050 M€
- le budget espaces verts (0,646 M€) dont 0,060 M€ dédiés aux jeux d'enfants, 0,286 M€ aux travaux de plantations et 0,300 M€ au matériel de culture.
- 0,150 M€ en 2006 seront consacrés à l'aménagement des terrains et à la voirie des jardins familiaux.
- et enfin l'acquisition d'une aspiratrice pour un montant de 0,120 M€ et divers matériels de nettoyage et déneigement pour 0,145 M€



**1,990 M€ seront consacrés à la Direction Bâtiments**, ce budget regroupe les principales dépenses suivantes :

- 1,710 M€ pour les travaux et le gros entretien des bâtiments administratifs (1,110 M€) et les travaux pour la réorganisation des services (Hôtel de Ville et autres bâtiments : 0,601 M€).
- 0,230 M€ pour le patrimoine culturel.

### Travaux et entretien des bâtiments administratifs : 1,710 M€



**Le sport disposera au BP 2006 d'un budget de 2,966 M€** dont les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- les piscines (0,700 M€) verront les travaux de rénovation se poursuivre, notamment la reprise des carrelages de la piscine de la Cotonne (0,280 M€), les travaux des bassins à la piscine de la Marandinière (0,200 M€), l'accès au bassin extérieur à la piscine Raymond Sommet (0,100 M€).
- le gros entretien des gymnases et salles de sport disposera d'un budget de 0,597 M€
- 1,568 M€ sont prévus pour l'aménagement des terrains de plein air ainsi que pour l'acquisition de matériels sportifs.
- les complexes sportifs de l'Etivallière ainsi que celui de Méons se verront consacrés

respectivement 0,287 M€ et 0,258 M€ pour leur rénovation, notamment celle des vestiaires.

- la transformation de deux terrains en synthétique, permettant de réaliser d'importantes économies sur le traçage et l'entretien, sera effectuée en 2006 pour un montant de 0,291 M€ et sera poursuivie en 2007.

- les travaux du Golf inscrits à hauteur de 0,100 M€ seront réalisés pour le gros entretien et l'équipement en matériels.

- la création d'un pas de tir dans le cadre de la relocalisation du Tir Olympique à hauteur de 0,100 M€

Piscines : 0,700 M€



La Marandinière



Entretien des gymnases : 0,597 M€



Beaubrun



Puits de la Loire

Terrains de plein air et stades : 2,404 M€



**Le budget de l'Education est inscrit pour un montant de 2,290 M€ ; ainsi, 2,006 M€ seront consacrés à la réhabilitation des bâtiments scolaires et 0,234 M€ au renouvellement du mobilier scolaire.**

**Réhabilitation des bâtiments scolaires : 2,006 M€**



**Le patrimoine culturel disposera d'un montant de 2,359 M€ au Budget Primitif 2006, crédits consacrés à la conservation des bâtiments, à l'acquisition de matériels et à la salle des musiques actuelles.**

**Salle de musiques actuelles : 0,397 M€**



**Maison François 1er : 0,510 M€**

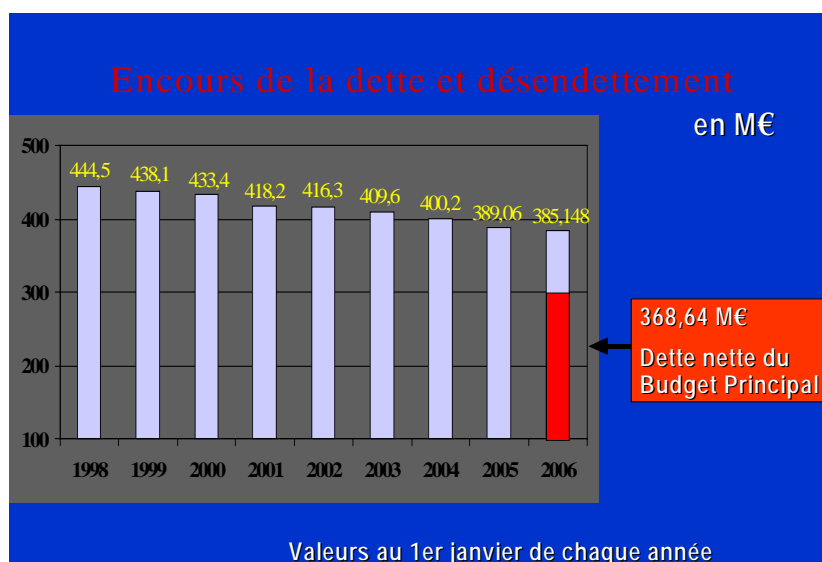


**1,125 M€ en 2006 sera consacré à la Direction Logistique** dont les principales dépenses porteront sur le renouvellement du parc automobiles (1 M€).



### I - 3.3. L'endettement :

Le poste remboursement d'emprunt est de 20,392 M€ en 2006, sensiblement équivalent au poste recours à l'emprunt qui affiche 20,190 M€. Toutefois, un désendettement pourra être constaté en fin d'exercice. La dette consolidée, hors dette à moins de 2 ans, au 1er janvier 2006 sera de 385,148 M€ sous réserve d'un encaissement de 2,621 M€ d'emprunt revolving en cette fin d'année 2005. Elle comprend, d'une part, la dette due par les budgets annexes aux banquiers (4,464 M€) qui augmente du fait des premières avances remboursables versées par l'Agence de Bassin au Budget Assainissement et, d'autre part, la dette propre du budget principal hors dette à moins de 2 ans (380,684 M€).



La dette du budget principal comprend 2 types de dette récupérable :

- celle récupérable auprès des budgets annexes (9,170 M€)
- celle récupérable auprès des tiers (2,875 M€)

Le solde représente la dette nette du budget principal (368 639 M€ sous réserve de l'encaissement de 2,621 M€ en cette fin d'année 2005), soit 2 009 € par habitant.

<b>Endettement</b>	<b>BP 2005</b>	<b>BP 2006 (*)</b>
Endettement consolidé (hors dette à moins de 2 ans)	389,056	385,148
- dette acquittée par budgets annexes aux banquiers	2,923	4,464
= dette acquittée par budget principal comptes 16 et 27 (hors dette à moins de 2 ans)	386,133	380,684
- dette remboursée par budgets annexes au budget principal	13,207	9,170
<i>soit budget annexe eau</i>	<i>0,524</i>	<i>0,344</i>
<i>budget annexe assainissement</i>	<i>0,008</i>	<i>0,000</i>
<i>budget annexe abattoirs</i>	<i>4,229</i>	<i>3,893</i>
<i>budget annexe affaires économiques</i>	<i>8,341</i>	<i>4,879</i>
<i>budget annexe funéraire</i>	<i>0,105</i>	<i>0,054</i>
- dette remboursée par d'autres tiers	3,487	2,875
= dette nette communale comptes 16 et 27 hors dette à 2 ans (dont dette acquittée au titre des charges de crédit bail imputée au Compte 27)	369,440	368,639

(\*) y compris emprunts 2005 connus au 03/11/05 (18,760832 M€) et 2,620810 M€ d'emprunts revolving éventuels à encaisser.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement classées par service.

**Budget Primitif 2006 - Budget principal - Section d'investissement (en Millions d'Euros, mouvements réels) :**

Investissement	2005		2006	
	BP Dépenses	BP Recettes	BP Dépenses	BP Recettes
Animation, Vie sociale et Jeunesse	0,742	0,131	2,012	0,459
Assemblée	0,004	0,000	0,014	0,000
Cabinet du Maire	0,007	0,000	0,004	0,000
Communication	0,058	0,000	0,030	0,000
Marchés Publics	0,199	0,000	0,172	0,000
Petite Enfance	0,218	0,069	0,235	0,060
Affaires Culturelles	1,996	0,421	2,359	0,371
Direction Générale	0,004	0,000	0,113	0,000
Action Economique	0,231	0,188	0,705	0,502
Education	2,561	0,434	2,291	0,405
Finances hors réaménagement de dette, crédits revolving et emprunts	0,558	9,291	0,515	7,710
Cadre de Vie	2,434	0,000	1,418	0,000
Systèmes d'Information	1,373	0,000	0,854	0,003
Juridique	0,002	0,000	0,001	0,000
Voirie et Infrastructures	7,640	2,857	6,796	3,019
Action Sociale et Personnes Agées	0,212	0,136	0,259	0,137
Bâtiments	2,338	0,050	1,990	0,051
Police municipale	0,331	0,000	0,086	0,000
Politique de la Ville	0,003	0,000	0,004	0,000
Accueil de la Population	0,666	0,000	0,746	0,000
Proximité et Démocratie Locale	1,503	0,000	1,500	0,000
Ressources Humaines	0,036	0,000	0,055	0,000
Santé publique	0,038	0,012	0,004	0,000
Sécurité Civile	0,068	0,000	0,103	0,350
Solidarité	0,074	0,000	0,004	0,000
Sport	3,417	0,489	2,966	0,334
Logistique	1,209	0,000	1,125	0,008
Aménagement Urbain	10,540	6,691	14,000	6,371
Urbanisme Prospectif et Réglementaire	0,266	0,440	0,660	0,650
<b>Total réel investissement</b>	<b>38,728</b>	<b>21,211</b>	<b>41,021</b>	<b>20,430</b>
Remboursement d'emprunts	21,394	17,020	20,392	20,190
Remboursement de Flobail (Centre de Congrès)	5,823	6,480	0,000	0,000
<b>TOTAL (hors réaménagement de dette et crédits revolving avec remboursement Flobail (Centre de Congrès))</b>	<b>65,945</b>	<b>44,711</b>	<b>61,413</b>	<b>40,620</b>
Réaménagement de dette, crédits revolving	54,917	54,917	56,567	56,567
<b>TOTAL INVESTISSEMENT.....</b>	<b>120,862</b>	<b>99,628</b>	<b>117,980</b>	<b>97,187</b>

#### I - 4. Moyens consacrés à la prévention des violences urbaines :

Afin de répondre aux nombreuses interrogations posées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier, je souhaitais vous proposer une lecture transversale des crédits consacrés à ce thème au BP 2006.

- La **Direction Animation, Jeunesse et Vie Associative** consacrera au budget 2006 un montant de subventions de 2 223 000 € (100 000 € de plus qu'au budget 2005) aux associations de quartiers qui ont un rôle social de par leurs activités : centres de loisirs, amicales laïques, centres sociaux, maisons de quartiers, MJC... Les crédits d'entretien (fonctionnement) pour ces mêmes bâtiments sont de 184 000 € en 2006.

En investissement, 270 000 € seront consacrés au gros entretien alors que 527 000 € sont inscrits au titre des projets pour la Maison des Associations de la Métare, du Soleil et autres bâtiments.

- Le **CCAS** reçoit chaque année de la Ville une subvention destinée à des aides sociales en faveur des populations défavorisées, ainsi, en 2006, 0,553 M€ seront versés. C'est donc, par exemple, plus de 288 000 € qui seront destinés aux aides facultatives, aides financières aux personnes en difficulté pour le paiement de frais de la vie courante, ou encore 126 000 € qui serviront à la distribution de colis alimentaires, ou bien encore 35 000 € pour des subventions destinées à des associations qui fourniront des repas pour les indigents en période d'été. 53 000 € seront également versés en aides financières pour des personnes disposant de faibles revenus.

- La **Direction Solidarité** disposera d'une enveloppe de plus de 400 000 € pour des subventions à des associations dont l'action principale est la lutte contre l'exclusion. Citons, par exemple, la subvention à l'Asile de Nuit pour un montant de 192 000 € mais aussi la Banque Alimentaire (54 000 €), le Secours Populaire (10 000 €), et Revivre (10 000 €).

Parallèlement la Ville, par ses mairies de proximité et ses antennes sociales, dispose d'un pré-accueil (réseau d'une vingtaine d'agents spécialisés -Assistentes Sociales-) qui élabore un premier diagnostic social et permet d'orienter les personnes en difficulté dans les structures adéquates.

Mais la prévention c'est aussi faire travailler des personnes dans les entreprises d'insertion, notre action se traduit concrètement par des chiffres, notamment par des travaux de nettoyage sur les voiries et dans les espaces verts (surentretien). Plus de 300 000 € par an de subventions sont versés aux associations employant des personnes en difficulté qui interviennent dans les quartiers inscrits au titre de la politique de la ville, c'est plus de 22 700 heures de travail ainsi comptabilisées.

La **Direction Politique de la Ville** est la direction chef d'orchestre du suivi du contrat de ville ; il est donc indispensable, lorsque l'on évoque la prévention des violences urbaines, de rappeler la présence des MOUS et leur rôle fondamental dans l'animation des quartiers sensibles.



L'année 2006 sera marquée par la mise en place d'un outil fort avec les projets sociaux de territoire (PST) dont un des objectifs majeurs est l'articulation réussie d'une politique sociale volontariste avec le projet urbain de la Ville de St-Etienne. A titre d'exemple, le Projet de Réussite Educative que l'on souhaite mettre en place sur le quartier Tarentaize Beaubrun Séverine. Ce projet a pour objectifs prioritaires de renforcer le rôle des parents dans la réussite scolaire des enfants et d'agir sur les facteurs d'environnement de la réussite scolaire (santé, logement...).

Autre outil de prévention, le dispositif **CLSPD** (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) mis en place en janvier 2004. Depuis sa création, le CLSPD a permis de réaliser un programme d'actions diversifiées sur différents domaines d'interventions comme les chantiers éducatifs, véritable support de prévention et de socialisation pour les jeunes, le développement de la médiation pénale en soutenant l'Association ASAS (25 000 €), le soutien aux dispositifs de présence de nuit des bailleurs sociaux OPAC (90 000 €) et Loire Habitat (12 000 €) visant à assurer la tranquillité et la lutte contre le sentiment d'insécurité ou encore le financement d'actions d'animation et de loisirs dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (40 000 €).

Ces actions sont renforcées en 2006 par un dispositif tourné vers la médiation sociale, axe majeur de la politique de prévention et de sécurité. En assurant une présence quotidienne dans divers lieux publics de la Ville, les médiateurs contribueront à recréer un sentiment de sécurité. Cette démarche a été concrétisée par la création d'un corps de médiateurs dès le mois de juin 2005 avec, comme principale mission, la présence, la pédagogie et le dialogue. En 2006, 230 000 € seront affectés à cette démarche avec, notamment, des recrutements supplémentaires (10 agents).

Ces recrutements se feront dans le cadre du plan de cohésion sociale où "40 Contrats d'Avenir" sont budgétisés en 2006 à la Direction Ressources Humaines.

Notre politique en faveur de l'emploi se traduit plus spécifiquement en 2006 par l'inscription, en investissement, de 627 000 € pour une première phase de réalisation des travaux de la Maison de l'Emploi. Mais notre action ne se limite pas à des investissements ; par exemple, notre volonté est d'associer le renouvellement urbain des quartiers avec une politique en faveur de l'emploi de ses habitants. C'est ainsi que, dans le cadre des chantiers financés par l'ANRU, une clause d'insertion sera introduite dans chaque marché public. Elle permettra de réserver au moins 5 % du volume de travail prévu aux demandeurs d'emploi de ces ZUS en vue de parvenir à la conclusion de contrats de travail durables. L'organisation de ce dispositif apparaîtra dans le contenu de la charte locale d'insertion qui sera signée prochainement avec le Préfet.

Enfin, il convient de rappeler les crédits qui, chaque année, montrent notre action en investissement sur les quartiers sensibles. En 2006, un effort important sera réalisé sur le quartier de Montreynaud (2,435 M€) ; les autres quartiers bénéficieront également de crédits dont le volume avoisine 2,200 M€ (Crédits ANRU GPV : 0,225 M€, Crêt de Roc : 0,437 M€, Cotonne Montferré : 0,100 M€, Dame Blanche : 0,020 M€, Sud-Est : 0,839 M€ et Tarentaize Beaubrun Séverine : 0,490 M€).



## II - LES SEPT BUDGETS ANNEXES

### II - 1. Budget du Laboratoire :

Le budget annexe du Laboratoire (nomenclature M4) regroupe les crédits relatifs à cette activité de service public industriel et commercial assujettie à la TVA. Ce budget, géré par la Direction Santé Publique, présente l'équilibre suivant :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	830 000				830 000	
Autres dépenses	274 450		97 700		372 150	
Recettes d'exploitation		1 202 150				1 202 150
TOTAL mouvements réels	1 104 450	1 202 150	97 700		1 202 150	1 202 150
TOTAL mouvements d'ordre	97 700			97 700	97 700	97 700
<b>TOTAL Budget Annexe Laboratoire</b>	<b>1 202 150</b>	<b>1 202 150</b>	<b>97 700</b>	<b>97 700</b>	<b>1 299 850</b>	<b>1 299 850</b>

Ce budget connaît une structure très proche du budget 2005 (BP 2005 : total 1 257 192 €).

## II - 2. Budget de l'Action Economique :

Le budget annexe de l'Action Economique, service public administratif, présenté en M14 a été conçu afin d'identifier et de regrouper l'ensemble des crédits relatifs au développement économique, notamment ceux assujettis à la TVA (immobilier d'entreprise, aménagements...).

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	345 000				345 000	
Charges financières	440 820		2 503 010		2 943 830	
Autres dépenses	2 279 123		2 201 740		4 480 863	
Produits des cessions				2 000 000		
Recettes crédits bails				1 810 060		1 810 060
Autres recettes		3 729 363		230 270		5 959 633
<b>TOTAL mouvements réels</b>	<b>3 064 943</b>	<b>3 729 363</b>	<b>4 704 750</b>	<b>4 040 330</b>	<b>7 769 693</b>	<b>7 769 693</b>
TOTAL mouvements d'ordre	744 920	80 500	80 500	744 920	825 420	825 420
<b>TOTAL Budget Annexe Action Economique</b>	<b>3 809 863</b>	<b>3 809 863</b>	<b>4 785 250</b>	<b>4 785 250</b>	<b>8 595 113</b>	<b>8 595 113</b>

Les recettes de crédits bails (1,810 M€), de cessions (2 M€) ainsi que les autres recettes (3,960 M€) financent les dépenses de 7,770 M€

Suite à la modification de la M14 au 1er janvier 2006, il convient de noter deux points majeurs :

- Les produits des cessions d'immobilisation, prévus avant en section de fonctionnement, sont inscrits dorénavant en section d'investissement ce qui a pour conséquence d'augmenter les recettes réelles d'investissement de 2 M€ au détriment des recettes réelles de fonctionnement.

- Les écritures d'ordre relatives aux cessions ne sont plus budgétisées ; par conséquent, le montant des mouvements d'ordre diminue fortement par rapport à 2005 (13 526 993 € en 2005 et 825 420 € en 2006).

Ainsi, le total du budget passe de 21 216 240 € en 2005 à 8 595 113 en 2006.

## II - 3. Budget des Abattoirs :

Le budget annexe des Abattoirs, service public et industriel affermé, regroupe essentiellement les dépenses de dette et de grosses réparations sur le bâti. Il obéit à la nomenclature comptable M42 et se présente de la façon suivante :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges financières	194 650		353 055		547 705	
Autres dépenses	44 309		312 158		356 467	
Autres recettes		886 689		17 483		904 172
<b>TOTAL mouvements réels</b>	<b>238 959</b>	<b>886 689</b>	<b>665 213</b>	<b>17 483</b>	<b>904 172</b>	<b>904 172</b>
TOTAL mouvements d'ordre	649 200	1 470	18 953	666 683	668 153	668 153
<b>TOTAL Budget Annexe Abattoirs</b>	<b>888 159</b>	<b>888 159</b>	<b>684 166</b>	<b>684 166</b>	<b>1 572 325</b>	<b>1 572 325</b>

Le budget des Abattoirs en 2006 a une structure proche de celle de 2005, avec des travaux dédiés à la conservation du patrimoine. Ce budget 2006 s'équilibre sans emprunt et sans subvention d'équilibre du budget principal.

## **II - 4. Budget de l'Eau :**

Les dépenses et recettes liées à l'eau et à l'assainissement (hors eaux pluviales) sont regroupées dans deux budgets respectant la nomenclature comptable M49.

Le budget de l'Eau se présente ainsi :

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Charges financières			163 525		163 525	
Autres dépenses	437 585		459 150		896 735	
Emprunts				160 093		160 093
Produits financiers		36 145		163 525		199 670
Produits exceptionnels		360 137				360 137
Autres recettes		202 000		138 360		340 360
<b>TOTAL mouvements réels</b>	<b>437 585</b>	<b>598 282</b>	<b>622 675</b>	<b>461 978</b>	<b>1 060 260</b>	<b>1 060 260</b>
<b>TOTAL mouvements d'ordre</b>	<b>188 847</b>	<b>28 150</b>	<b>155 550</b>	<b>316 247</b>	<b>344 397</b>	<b>344 397</b>
<b>TOTAL Budget Annexe Eau</b>	<b>626 432</b>	<b>626 432</b>	<b>778 225</b>	<b>778 225</b>	<b>1 404 657</b>	<b>1 404 657</b>

Le budget annexe de l'Eau présente en 2006 une structure comparable à la structure 2005 :

- à l'instar du BP 2005, un montant de 0,360 M€ est inscrit en recette de fonctionnement, alimenté par le budget principal et ce conformément aux observations de la Chambre Régionale des Comptes afin de poursuivre le processus de reversement partiel de la redevance capitalisée du droit d'utilisation des barrages. Un état annexe retrace l'état des engagements du budget principal à ce budget annexe.
- des travaux (0,135 M€) sont budgétisés concernant le déplacement des réseaux pour le tramway.
- 0,163 M€ ont été inscrits pour les travaux de confortement du Pont Acqueduc et du Pas du Riot et pour des travaux au Barrage de Lavalette.
- la TVA remboursable a été inscrite à hauteur de 0,127 M€ ainsi qu'un emprunt prévisionnel de 0,160 M€

## **II - 5. Budget de l'Assainissement :**

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses	261 370		21 584 530		21 845 900	
TVA				6 000 000		
Subventions				7 137 300		
Recettes (dont redevance versée par le fermier)		1 857 000				
Avances remboursables				6 851 600		6 851 600
<b>TOTAL mouvements réels</b>	<b>261 370</b>	<b>1 857 000</b>	<b>21 584 530</b>	<b>19 988 900</b>	<b>21 845 900</b>	<b>21 845 900</b>
<b>TOTAL mouvements d'ordre</b>	<b>1 595 630</b>		<b>6 000 000</b>	<b>7 595 630</b>	<b>7 595 630</b>	<b>7 595 630</b>
<b>TOTAL Budget Annexe Assainissement</b>	<b>1 857 000</b>	<b>1 857 000</b>	<b>27 584 530</b>	<b>27 584 530</b>	<b>29 441 530</b>	<b>29 441 530</b>

Le budget 2006 de l'Assainissement enregistre à nouveau une forte augmentation (BP total 2005 : 11,367 M€) due notamment aux travaux de la Station du Porchon (14,41 M€), aux travaux des collecteurs Gambetta (0,310 M€), aux études des travaux des réseaux Ville (3,882 M€) et au raccordement des effluents à Terrenoire (2,654 M€).

Ces dépenses sont financées par la récupération de la TVA (6 M€), des subventions (7,137 M€), des avances remboursables par l'Agence de l'Eau (6,851 M€) ainsi qu'en section de fonctionnement par la redevance versée par le fermier (0,850 M€).

## **II - 6. Budget des Activités Funéraires :**

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	269 000				269 000	
Charges financières	3 280		53 770		57 050	
Autres dépenses	162 511		56 439		218 950	
<b>TOTAL mouvements réels</b>	<b>434 791</b>	<b>545 000</b>	<b>110 209</b>		<b>545 000</b>	<b>545 000</b>
<b>TOTAL mouvements d'ordre</b>	<b>110 209</b>			<b>110 209</b>	<b>110 209</b>	<b>110 209</b>
<b>TOTAL Budget Annexe Funéraire</b>	<b>545 000</b>	<b>545 000</b>	<b>110 209</b>	<b>110 209</b>	<b>655 209</b>	<b>655 209</b>

Le budget annexe des Activités Funéraires a été rendu obligatoire par la Loi du 8 janvier 1993 et concerne le fossoyage, le crématorium et les caveaux.

Ce budget ne présente aucune particularité au Budget Primitif 2006.

## **II - 7. Budget Opérations de Lotissement :**

Conformément à l'Instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'Arrêté du 9 novembre 1998, le budget annexe Opérations de Lotissement a été créé au 1er janvier 2000 pour retracer une opération de lotissement réalisée en régie directe et assujettie à la TVA au lieu-dit "Le Berland" à St-Victor-sur-Loire.

Il ne présente aucun mouvement pour l'année 2006.

Le Maire certifie :

1 – Que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie,

le 20/12/2005

2 – Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 59 sur lesquels il y avait 52 membres présents, à savoir :

M. Michel THIOLLIERE, Maire, M. Gilbert ARGOUD, Premier Adjoint, Mme Françoise GROSSETETE , Adjoint, Mme Chantal LEDOUX, Adjoint, Mme Nicole PEYCELON, Adjoint, M. Gilles ARTIGUES, Adjoint, M. Christian CABAL, Adjoint, Mme Agnès CHANAL, Adjoint, M. Antoine ALFIERI, Adjoint, Mme Renée DUMONT, Adjoint, M. Gilbert MASSART, Adjoint, Mme Josette SCHERIANI, Adjoint, M. Claude MARDER, Adjoint, M. Bruno DUBANCHET, Adjoint, M. Paul DEVILLE, Adjoint, M. Georges ZIEGLER, Adjoint, Mme Marie -Thérèse ROUSSET, Adjoint, M. Robert KARULAK, Adjoint, M. Georges JERONIMO, Conseiller Municipal Délégué, Mme Jacqueline EBIZET, Conseiller Municipal Délégué, M. Georges THEILLAC, Conseiller Municipal délégué, Mme Michèle ETMERZOGLAU, Conseiller Municipal Délégué, Mme Nicole BALEVIEZ, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Pierre VIALARD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Martine FONTANILLES, Conseiller Municipal Délégué, M. Denis CHAMBE, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy GIRAUD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Maryse DELEAGE, Conseiller Municipal Délégué, M. Yvan BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, M. Michel VACHER, Conseiller Municipal Délégué, M. Arsam SIVACIYAN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Annie DOMENICHINI, Conseiller Municipal Délégué, Mme Geneviève GUILLOU-GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Mme Alexandra CUSTODIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme Patricia CHARREL, Conseiller Municipal Délégué, M. Gaël PERDRIAU, Conseiller Municipal Délégué, M. Gérard LINDEPERG, Conseiller Municipal, Mme Lina BISACCIA, Conseiller Municipal, M. Guy LAFORIE , Conseiller Municipal, M. André FRIEDENBERG, Conseiller Municipal, M. Jean-Claude BERTRAND, Conseiller Municipal, Mme Marie-Odile SASSO, Conseiller Municipal, M. Roger DUBIEN, Conseiller Municipal, Mme Marie-Hélène THOMAS, Conseiller Municipal, M. Alain PECCEL, Conseiller Municipal, M. Maurice VINCENT, Conseiller Municipal, Mme Michèle BRACCIANO, Conseiller Municipal, M. Charles PERROT, Conseiller Municipal, M. Christian Jacques PAOLETTI, Conseiller Municipal Délégué, M. Lionel BOUCHER, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Baptiste REY, Conseiller Municipal, M. Olivier LONGEON, Conseiller Municipal.

- Absents-Excusés :

Mme Martine BRARD (pouvoir à M. Gilbert ARGOUD), Mme Monique BROUE (pouvoir à M. Arsam SIVACIYAN), Mme Véronique GAUTHIER (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), Mme Nadia BOURDI (pouvoir à M. Denis CHAMBE), Mme Jocelyne GUILLEMIN (pouvoir à M. Olivier LONGEON), Mme Sylvie NAFTI (pouvoir à Mme Marie-Odile SASSO),

- Absents :

M. Philippe PITAUD, Conseiller Municipal Délégué,

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Lionel BOUCHER, Conseiller Municipal Délégué.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2006 du budget principal et des budgets annexes par chapitre,
- fixer les taux 2006 d'impositions directes de la manière suivante :
  - \* taxe d'habitation : 18,47 %
  - \* taxe sur le foncier bâti : 21,59 %
  - \* taxe sur le foncier non bâti : 38,75 %
- autoriser la modification des tables de nature relatives aux durées d'amortissement de biens pour le budget principal et le budget des Affaires Economiques (jointes en annexe) approuvées par la délibération n°15 du 10 janvier 2000. Cette modification, conformément à la version de l'instruction budgétaire M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, crée un compte 204 : subventions d'équipements versées dont la durée d'amortissement est de 15 ans (à l'exception du 204.2 durée d'amortissement : 5 ans).

MIS AU VOIX, LE DOSSIER EST ADOPTE PAR :

**42 voix POUR**  
**14 voix CONTRE**  
**2 ABSTENTIONS**

Pour extrait,  
Le Maire,  
Sénateur de la Loire,

Michel THIOLLIERE